

**délibération :
D_2022_10_1**

L' an deux mille vingt deux, le vendredi 07 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 30 Septembre 2022

Présents : 12

Présents : Monsieur CARTERET Michel, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry, Madame RENARD Annie

Votants : 17

**Objet : Tarifs des services
communaux**

Pouvoirs :

Monsieur BARBE Hugues a donné pouvoir à Madame GANNE Julie
Madame LHOMME Michèle a donné pouvoir à Madame RENARD Annie
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel
Madame RELET Graziella a donné pouvoir à Madame ALIX Florence
Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BARBE Hugues, Madame LHOMME Michèle, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur NOËL Frédéric, Madame LALANDRE Sophie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Florence ALIX

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Vu la délibération D_2022_9_2 du 9 septembre 2022 portant sur la suppression de la régie de recettes « location salle Gilles Ploquin et matériels »,

Vu la délibération D_2022_5_25 du 8 avril 2022 portant modification des tarifs des services communaux (pour rappel, la modification apportée était liée à la forte augmentation de fourniture de gaz),

Vu l'évolution réglementaire ne permettant plus de faire appel sur des titres inférieur à 15€,

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de revoir les tarifs liés à la location de la salle Gilles Ploquin et du matériel.

Les tarifs sont :

Location parcelle jardins familiaux : 20 € par an

Tarifs cimetièrè :

Concession cimetièrè :

30 ans : 30€ le m²

50 ans : 45€ le m²

100 ans : 60€ le m²

Case Columbarium :

15 ans : 200 €

30 ans : 400 €

AR Prefecture016-211602362-20221007-D_2022_10_1-DE
Reçu le 26/10/2022

La commune encaissera la totalité de la dépense, la part dévolue au CCAS étant facultative depuis 1996.

Droit de place : Le tarif est fixé à 120 € à l'année

- pour le marché hebdomadaire du jeudi matin
- pour les camions ambulants en semaine

Locations de salles et matériels municipaux :

		DELIBERATION 7 10 2022		TARIFS		
		Particuliers Commune	Association communale et scolaires	Agents communaux	Particuliers hors commune	Associations communes extérieures
Salle Silles Piquin	1 jour (Semaine)	150 €	Gratuit	150 €	250 €	210 €
	Week-end	220 €	Gratuit	220 €	384 €	330 €
	Caution	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €
	Caution verte	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
	Perte de badge	15€	15€	15€	15€	15€
	Forfait Chauffage	200 € / jour	200 € / jour	200 € / jour	200 € / jour	200 € / jour
Matériel	Chaises (par lot de 10)	15 €	Gratuit	Gratuit	15 €	Gratuit
	Chaises (par lot de 20)	30 €	Gratuit	Gratuit	30 €	Gratuit
	Tables (par lot de 10)	15 €	Gratuit	Gratuit	15 €	Gratuit
	Tables (par lot de 20)	30 €	Gratuit	Gratuit	30 €	Gratuit
	Tivoli	Pas disponible	Gratuit (sous conditions)	Pas disponible	Pas disponible	Réservé aux communes
	Friteuse (Unité)	Pas disponible	Gratuit	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible
	Caution friteuse	Pas disponible	250 €	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible
	Caution verte friteuse	Pas disponible	50 €	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible
	De 5 à 15 gobelets perdus	Pas disponible	15 €	15 €	Pas disponible	Pas disponible
	De 16 à 30 gobelets perdus	Pas disponible	30 €	30 €	Pas disponible	Pas disponible
	Gobelets perdus de 30 et plus	Pas disponible	60€	60€	Pas disponible	Pas disponible
	Véhicule	Pas disponible	Gratuit (sous conditions)	Pas disponible	Pas disponible	Réservé aux communes (Mutualisation)

Tarifs des spectacles : 3 et 5 €

Jetons d'occupation de la salle omnisport :

Forfaits d'utilisations : 20 jetons = 20€, 30 jetons = 30€, 40 jetons = 40€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De **VALIDER** ces modifications,
- D'**APPLIQUER** ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'à nouvelle décision du conseil municipal,
- D' **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les contrats ou conventions et tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 07/10/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 26/10/2022

Le Maire,
Michel CARTERET

